*Commune de LA VILLETERTRE – C.R. n° 6/2021 du 08/06/2021 - p 1/1*

SEANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2021

*L’an deux mil vingt-et-un et le huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA VILLETERTRE, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente en raison du contexte sanitaire, sous la présidence de Monsieur Hervé DESSEIN, Maire de La Villetertre.*

# Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2021

*Etaient présents :* M. DEBRAINE Jean-Pierre et Mme DESESQUELLES Florence , Adjoints ; MM et Mmes CAMILLE Laurent, POSTEL Mathieu,, LAURENT Xavier, DENEUX Bérangère, LESCALLE Isabelle, RÉAUBOURG Carole, CRÉCY Olivier, BOURDETTE Fabien, VAUVILLIERS Jean.

Absents excusés : M. GUILLAUME G-M, Mme DUMENIL A., M. CROCHON B.

Madame DENEUX Bérangère a été nommée secrétaire.

URBANISME

* Demande de permis de construire de la SARL PAPIBE pour la réhabilitation du corps de ferme à Bachaumont en 12 logements.

Le Conseil Municipal n’a pas d’observations.

* Demande de M. LIBERT rue Trésorière pour la pose de panneaux photovoltaïques sur un versant de toiture.

Le Conseil Municipal n’a pas d’objections, le projet n’étant pas visible de la rue.

DIVERS

* La réception des travaux rue de la Mare a eu lieu début juin. La pose de potelets manquants est prévue dès qu’ils seront réceptionnés.

Le Conseil Municipal envisage la pose d’un ralentisseur dans cette rue ; le sujet sera à l’ordre du jour d’une prochaine séance.

* Les travaux de pose de caniveaux rue de la Pierre Frite sont terminés.

Le Conseil Municipal admet que l’état de la chaussée n’est pas satisfaisant mais ces travaux concernaient l’écoulement des eaux pluviales et non la réfection de la voirie. Madame LESCALLE signale que le chantier n’a pas été nettoyé et des tas de grave ciment se sont accumulés devant sa propriété, avec les fortes pluies des derniers jours.

* Monsieur DEBRAINE présente une ébauche du projet de réaménagement de la Place Saint Jean de Dieu, proposée par le bureau d’étude. Ce projet sera affiné avant d’être approuvé.

*L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35. Fait et délibéré à La Villetertre le huit juin deux mil vingt-et-un, et ont signé au registre les membres présents.*